

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20260325_P_049
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20260224_D_044 du Conseil Communautaire du 24 février 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec la « MAIRIE DE PONT-SALOMON » pour la mise à disposition de la buvette du stade dans le cadre d'une soirée pour les jeunes de 12 à 18 ans.

Le Président,

N° 20260325_P_049

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**MAIRIE DE PONT-SALOMON
16 rue de la mairie
43330 PONT-SALOMON**

Pour la mise à disposition de la buvette du stade pour organiser une soirée destinée aux jeunes de 12 à 18 ans, avec des activités ludiques, des moments de partage, le tout dans un environnement sécurisé et encadré.

Date : Vendredi 27 mars 2026 de 17h à 22h30

Lieu : Salle à côté du stade de foot à Pont-Salomon

Participants : Jeunes de 12 à 18 ans

Montant : A titre gracieux

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVESURSEMENE, Le 25 mars 2026

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260325-20260325_P_049-AU
Reçu le 02/04/2026